

Séance d'information publique

Réexamen de la planification territoriale de la Commune de Liddes

Le Conseil municipal vous convie à une soirée d'information concernant **l'avant-projet de plan dans le cadre du réexamen du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCCZ)** publié au bulletin officiel du 26 avril 2024, le

Jeudi 16 mai 2024 à 19h30
à la salle polyvalente

La Commune de Liddes dispose d'un plan d'affectation des zones (PAZ) et d'un règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) homologués par le Conseil d'Etat le 20 décembre 2006.

Depuis lors, de nouvelles bases légales fédérales et cantonales ainsi que le plan directeur cantonal du Valais ont été approuvés par la Confédération et le Canton. Ceux-ci introduisent de nouvelles exigences notamment en matière d'aménagement du territoire. Il incombe désormais aux communes de mettre en œuvre ces dispositions dans leurs instruments de planification.

C'est donc avec l'intention d'orienter le développement de l'urbanisation que la Commune de Liddes a entrepris le réexamen de son plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement y relatif.

Le réexamen du PAZ et du RCCZ est en cours et avance bien. La Commune souhaite, à ce stade de ces réflexions, informer la population sur les principes de base adoptés par elle. L'information qui est faite par le bulletin officiel en avril 2024 est la première étape officielle du projet de plan dans le cadre du réexamen exigé par le Canton et la Confédération. A l'occasion de cette publication qui a lieu du 26 avril au 27 mai 2024, la population pourra formuler des remarques et des observations.

Une phase ultérieure de mise à l'enquête publique du PAZ et du RCCZ suivra et permettra à tout un chacun de faire valoir ses droits.

Le dossier y-relatif peut être consulté sur le site internet de la commune et au secrétariat communal durant les heures d'ouverture officielles.